



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROJET DE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA BASSÉE AUBE-MARNE : LE CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE CONFIRME SON INTÉRÊT SCIENTIFIQUE

Troyes, le 27 septembre 2021

Les réserves naturelles constituent un des outils de préservation de l'environnement et de la biodiversité. Elles témoignent de la richesse écologique d'un territoire et permettent la mise en œuvre de mesures de protection à long terme de ces espaces.

Les projets de création de réserves naturelles nationales sont des projets de long terme qui suivent un processus réglementaire et de concertation poussé. Initié en 2013, le projet de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de la Bassée Aube-Marne vient de franchir une nouvelle étape vers sa création.

Un avant-projet construit avec les acteurs du territoire :

Le projet de réserve, situé au cœur de la plus vaste plaine inondable du bassin versant de la Seine, couvre près de 2500 hectares de surface, entre Nogent-sur-Seine dans l'Aube, et Marcilly-sur-Seine, dans la Marne. Outre sa valeur biologique exceptionnelle, ce territoire joue un rôle capital en tant qu'écosystème humide, offrant de nombreux services écosystémiques, notamment d'épuration ou d'approvisionnement en eau. Les activités qui s'y exercent ont un rôle essentiel à jouer pour la préservation et la valorisation de cet écosystème. Aussi, la force de ce projet réside dans la volonté partagée des acteurs du territoire de faire de cette future réserve un outil au service du territoire, conciliant la préservation du patrimoine naturel et la poursuite des différentes activités.

Le classement en réserve permettra de préserver, de surveiller et de restaurer les habitats et les espèces patrimoniaux de cet espace, en veillant notamment au maintien de la fonctionnalité de l'hydrosystème.

Le 26 mars dernier, le préfet de l'Aube avait réuni les membres du Comité de Pilotage (COFIL), une instance mise en place en 2018 afin d'associer le plus en amont possible de la procédure les différents acteurs du territoire, et de présenter l'ensemble du dossier d'avant-projet.

Plus de deux ans de travail intensif, mêlant ateliers thématiques, entretiens collectifs et individuels, visites de terrain, ont été nécessaires pour aboutir, dans une démarche partagée, à l'élaboration du dossier d'avant-projet de la réserve.

Le dossier a été transmis à la ministre de la transition écologique afin que le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) se prononce sur l'intérêt scientifique du projet.

Un avis unanime des scientifiques sur l'intérêt du projet pour la préservation du patrimoine naturel :

Le CNPN constitue l'instance scientifique et technique compétente en matière de biodiversité. Il assure un rôle d'expertise technique et scientifique sur toutes les questions de biodiversité terrestre, aquatique et marine et donne son avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires concernant ses domaines de compétences.

Le projet de création de la RNN de la Bassée Aube-Marne a été présenté par les services de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Grand Est et débattu auprès de ces experts au mois de juin dernier.

L'avis du CNPN est unanimement favorable à la poursuite du processus de création. Le territoire étant le siège de nombreuses activités socio-économiques, l'instance a également formulé plusieurs recommandations afin de parfaire le projet. Ces recommandations ont été présentées et analysées lors d'une nouvelle réunion du comité de pilotage qui s'est tenue à Romilly-sur-Seine le 17 septembre 2021.

Cet avis ainsi qu'une note de présentation et d'analyse sont disponibles sur le site internet de la DREAL Grand Est (<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/projets-de-nouvelles-reserves-r6824.html>).

Les prochaines étapes de la procédure :

Les rapporteurs du CNPN désignés pour suivre l'avancement du projet se déplaceront pour rencontrer les principales parties prenantes au cours de l'automne, avant le lancement de la procédure d'enquête publique et des consultations locales, qui permettront à l'ensemble des acteurs et des propriétaires de prendre connaissance et de s'exprimer sur l'ensemble du projet.

Le projet fera ensuite l'objet d'un second examen par le CNPN avant le lancement des consultations interministérielles.

A l'issue de ce processus, un décret de création de la réserve naturelle pourrait être pris d'ici 2023, avant la mise en place des structures de gestion (comité consultatif, gestionnaire, conseil scientifique) et l'élaboration du plan de gestion de cet espace.



Légende : portions de la Seine au sein du périmètre du projet de réserve naturelle

Contact presse

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Mission communication :

Mél : communication.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Service Eau, Biodiversité, Paysages :

Mél : karine.prunera@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 03 51 37 60 31

DREAL Grand Est
1 boulevard Jules Guesde - BP 377
10025 TROYES Cedex

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/>

@prefetaube 
@Prefet_10 